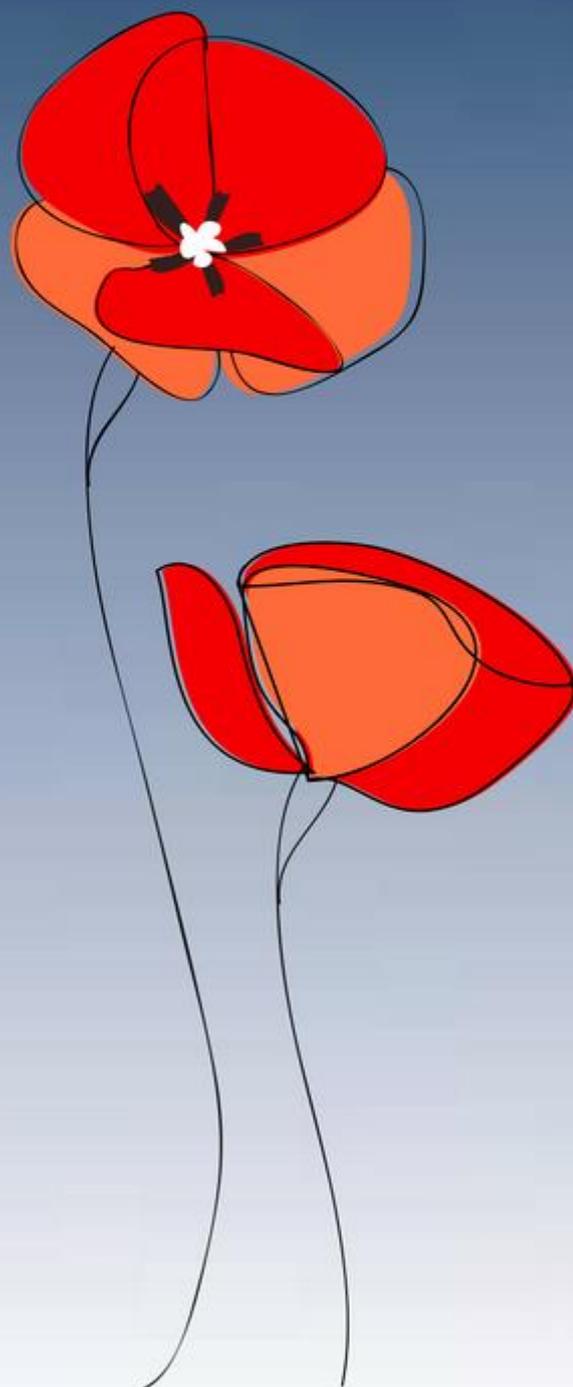


# SYNTHESE DU QUESTIONNAIRE PREPARATOIRE

*Etats Généraux de la Bioéthique 2018*



Espace de Réflexion Ethique  
Auvergne Rhône-Alpes



## INTRODUCTION

*L'Espace de Réflexion Ethique Auvergne Rhône-Alpes remercie les participants au questionnaire sur la révision des lois de bioéthique.*

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre de la révision des lois de bioéthique dirigée par le Comité Consultatif National d'Ethique<sup>1</sup> (CCNE) qui s'est chargé de la distribution des thèmes par région. La région Auvergne Rhône-Alpes s'est vue attribuée les thèmes suivants :

- Greffe et don d'organes
- Fin de vie : euthanasie, sédation profonde et continue
- Liberté d'aller et venir face à la sécurité
- Objets connectés, protection des données, secret et confidentialité
- Neurosciences et Intelligence Artificielle

Suite à la répartition opérée, il n'était pas prévu que la PMA dont la GPA et le don de gamètes soient abordés en Région Auvergne Rhône-Alpes. Cependant, après les nombreux retours à ce sujet dans le questionnaire (plus de 400), il a été convenu au sein de l'Espace Ethique que ces thèmes feront l'objet de quelques évènements afin qu'une réflexion puisse être menée sur ces sujets dans notre région.

Certaines personnes auraient souhaité aborder d'autres sujets tels que l'environnement, la vaccination, les modifications du génome humain, les diagnostics anténataux, la recherche sur l'embryon, le clonage ou encore les déserts médicaux ou l'égalité d'accès aux soins (etc.). Ces concepts ne seront pas traités en Auvergne Rhône-Alpes mais feront l'objet d'un retour au CCNE.

Ce questionnaire avait pour objectif de recueillir des données permettant la création d'évènements et n'avait pas pour vocation d'élaborer des statistiques définitives quant à l'avis des participants sur les questions posées. Ces questions, qui ont pu se voir reprocher par quelques participants d'être « fermées et orientées », vont permettre l'ouverture d'un débat sur les thèmes posés.

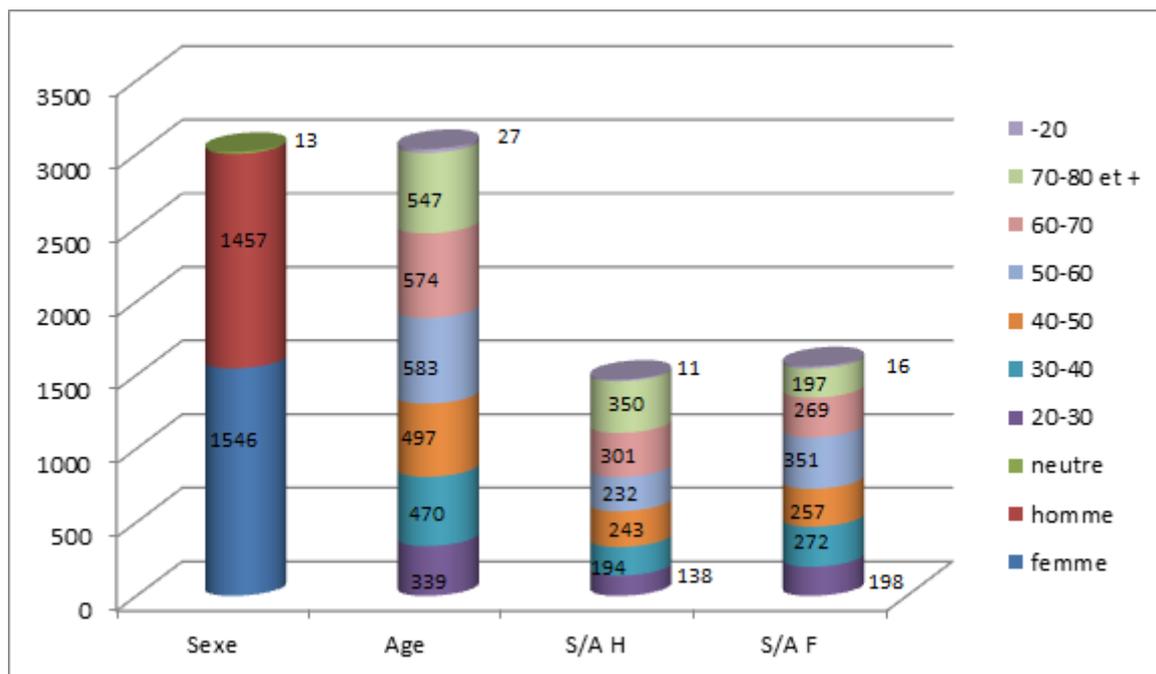
Le questionnaire a été diffusé du 20 décembre 2017 au 15 janvier 2018 et a recueilli **3016 réponses** dont **51.26%** de femmes et **48.31%** d'hommes. Le choix a été fait de proposer comme hypothèse de réponse l'option sexe neutre qui a été choisi 13 fois (**0.43%**).

Cette enquête a fait l'objet d'une large diffusion sur le site internet de l'EREARA, sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Twitter) ainsi que par la liste de diffusion de l'Espace.

Un graphique a été réalisé afin d'étudier le nombre de réponses en fonction de l'âge, du sexe puis de l'âge et du sexe des participants. Certaines personnes n'ont pas souhaité donner leur âge ce qui explique un écart avec le nombre total de participants.

---

<sup>1</sup> <http://www.ccne-ethique.fr>



S/AH : Sexe par rapport à l'âge des hommes sondés S/AF : Sexe par rapport à l'âge des femmes sondées

Les corps de métiers ayant répondu au questionnaire (cette classification ne repose pas sur une méthode sociologique reconnue) :

**Retraités dont pensionnés: 763**

**Métiers de la santé** (auxiliaire de puériculture, médecin, éducateur, thérapeute, aide-soignant, infirmier, kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute, psychomotricien, assistant d'éducation, assistante sociale, responsable relai d'assistance maternelle, adjoint cadre hospitalier, directeur d' EHPAD, IADE, conseiller en génétique, directeur d'hôpitaux, assistante familiale, chirurgien-dentiste, psychiatre, directeur des soins, AVS, secrétaire médicale, cardiologue, sage-femme, psychanalyste, assistante maternelle, administratif hospitalier, aide à domicile, éducateur, délégué médical, MKDE, pédiatre, pharmacien, gériatre, interne, anesthésiste, chirurgien ophtalmologiste, personnel hospitalier, éducateur spécialisé, obstétricien, naturopathe, orthophoniste, chiropracteur, conseillère en vie affective et sexuelle, urologue, relaxologue énergéticienne, paramédicaux, podologue, orthoptiste, sophrologue, instructrice en fertilité, cadre de santé) : **710**

**Métiers de la formation** (professeur, professeur émérite, enseignant, formateur, maître de conférence, chargé de TD, enseignant chercheur, directeur, AVS, AESH, universitaire, ATSEM, proviseur, auxiliaire de vie scolaire, adjointe pastorale scolaire) : **216**

**Recherche, ingénieurs et chefs de projets** (technicien de recherche, technicien de laboratoire, directeur de projet, responsable de département, chargé de mission, attaché de recherche clinique, biologiste, chercheur, physicien) : **208**

**Cadres : 107**

**Sans profession dont femmes au foyer et chômeurs : 152**

**Commerciaux d'entreprises, chefs d'entreprises, entrepreneurs et dirigeants** (commercial, directeur commercial, assistant de direction, directeur d'exploitation directeur technique, technicien territorial, responsable commercial, attaché territorial, agent de maîtrise, directeur de développement, entrepreneur, directeur de clientèle, responsable d'application, VRP, entrepreneur, risk manager, responsable qualité, CEO, marketing) : **143**

**Etudiants, doctorants, apprentis : 133**

**Employés divers** (secrétaire, agent de sécurité, agent administratif, saisonnier, magasinier, esthéticienne, assistant projet travaux, agent de sûreté, nounou, intérimaire, employé de banque, agent multiservice, ouvrier, technicien, gardien, assistant, téléconseiller, hôtesse d'accueil, animateur, security manager, superviseur, facteur, employé de bureau, intendante, serveur, assistante export, barman,

*standardiste, adjoint, conseiller à la sécurité, éclairagiste, référent qualité gestion des risques, responsable soudage, conseiller, téléacteur, vendeur en jardinerie, serveur* ) : **112**

Métiers de l'information, des arts et des spectacles (*artiste, galeriste, musicien, graphiste, journaliste, imprimeur, conteur, documentaliste, bibliothécaire, traducteur, chargé de communication, fontainier, architecte, comédien, guide, compositeur, photographe, biographe, réalisateur, graphologue, scénographe, restaurateur de tableaux, dessinatrice, couturière, conservateur, styliste textile, instrumentiste, interprète, technicien de spectacle vivant, décoratrice d'intérieur, coiffeur, restauratrice de peinture, décoratrice sur porcelaine, guide*) : **100**

Finances et ressources humaines (*comptable, expert-comptable, assistant comptable, gestionnaire, directeur des affaires et des finances, contrôleur de gestion, agent des impôts, chargé de service RH, assistant RH, DRH, RH, RAF, chargé d'études patrimoniales, gestionnaire de patrimoine, chargé de recrutement, auditeur interne, directeur financier, responsable comptable*) : **61**

Métiers du droit (*avocat, juriste, magistrat, expert judiciaire, médiateur, auditeur, clerc d'avocat, notaire*) : **52**

Fonctionnaires divers : **36**

Métiers de l'informatique (*informaticien, programm manager, technicien informatique, administrateur système, consultant informatique*) : **28**

Libéraux et indépendants autres : **20**

Immobilier et assurance (*agent immobilier, assistant d'agence, promoteur immobilier, courtier, assureur*) : **18**

Agriculture (*agriculteur, cultivateur, forestier, pisciculture, exploitant agricole, agronome*) : **16**

Militaires + pompiers (*officier, vaguemestre, capitaine pénitentiaire, marin, gendarme, inspecteur*) : **15**

Sport (*animateur sportif, sportif, professeur de yoga, assistant moniteur de tennis, éducateur sportif, coach sportif*) : **8**

Métiers de bouche (*cuisinier, œnologue, fromager, pâtissier, boulanger*) : **6**

Divers autres (*philosophe, consultant, conducteur de travaux, conseiller en évolution professionnelle, mannequin, vétérinaire, directeur de centre de loisirs, maître d'hôtel, conseiller conjugale et familiale, sociologue, associatif, bénévole spécialiste en conformité environnementale, prêtre (10), commerçant, maîtresse de maison, animateur, home manager, directrice de structure d'hébergement, chargée d'insertion, religieuse, pilote de ligne, ecclésiastique, chargé de développement ONG, aumônier, coach en entreprise, statisticien, administrateur, conseiller d'insertion et de probation, hôtelier, gestionnaire de nature, travailleur social, conseillère technique service social, gestionnaire de projet en bureau d'étude spécialisé dans l'écologie, conseiller, généalogiste, gestionnaire de société dans l'hébergement touristique, prévisionniste, , économiste, pasteur, artisan, élu, paysagiste, support analyste*) : **127**

## PROPOS PRÉLIMINAIRES

**Tous les éléments mentionnés ci-après proviennent du recueil des données du questionnaire et ne sont en aucun cas des éléments supplémentaires ajoutés par les membres de l'EREARA.**

Il a été fait mention à plusieurs reprises d'une méconnaissance des thèmes proposés, ce qui ne facilitait pas la prise de position dans les réponses. D'autres personnes se sont inquiétées de la prise en compte de leur avis reprochant un débat « perdu d'avance » du fait de la pression des « lobbies » et d'un avis supposément déjà arrêté de la part du gouvernement. A la question « Pensez-vous que vos réponses puissent influencer la révision des lois de bioéthique ? », **34.05%** des personnes sondées ont répondu « oui », **29.44%** ont répondu « non » et **35.51%** ont répondu « je ne sais pas ». Cela montre une incertitude quant à la prise en compte des avis recueillis.

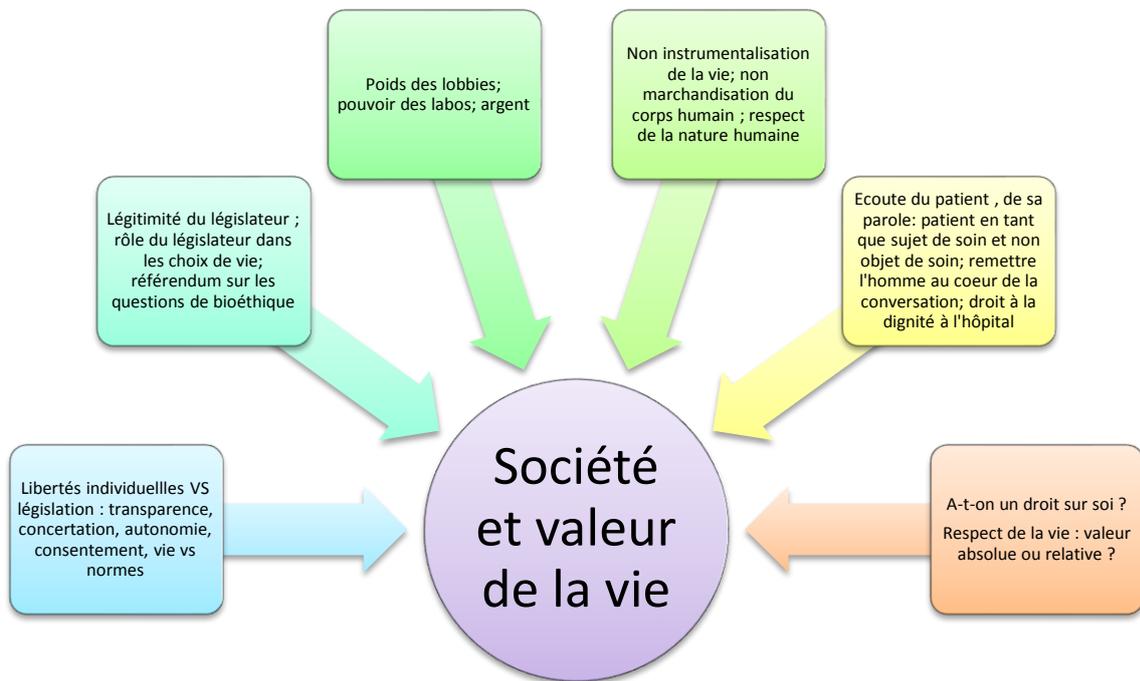
D'autre part, plusieurs personnes ont répondu de façon identique aux questions ouvertes par le biais du « copier-coller », ce qui nous interroge quant à la valeur de cet avis pour orienter les débats vers ce qui correspond le plus aux attentes des participants. Bien que nous ayons pris connaissance de cette unicité de réponses, nous avons fait le choix de ne la prendre en compte qu'une seule fois.

## SYNTHÈSE DES RÉPONSES

A la question « Avez-vous déjà entendu parler de la révision des lois de bioéthique ? » **84.62 %** ont répondu « oui », **13.33%** « non » et **2.05%** « je ne sais pas ». Pour rappel, **3016 réponses** ont été recueillies.

Ci-après sont présentées les réponses données aux questions posées ainsi que les schémas représentant l'ensemble des avis recueillis dans la dernière question « *Souhaitez-vous évoquer d'autres points absents de ce questionnaire, en lien avec les thèmes sélectionnés ?* ».

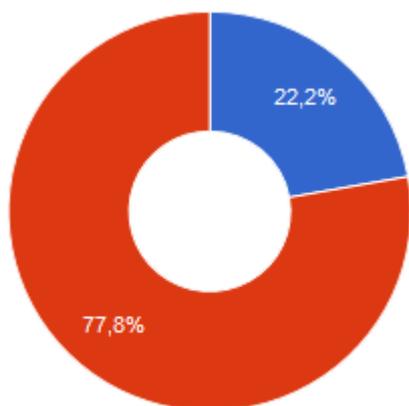
## SCHÉMAS DES VALEURS COMMUNES



*Schéma présentant les sujets que les sondés souhaitent évoquer en lien avec tous les thèmes présentés.*

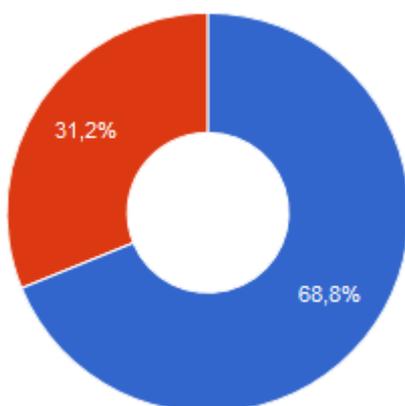
## A PROPOS DES OBJETS CONNECTÉS

- 1- Avez-vous déjà utilisé un objet connecté pour votre santé ? (balance connectée, application mobile, montre connectée....)



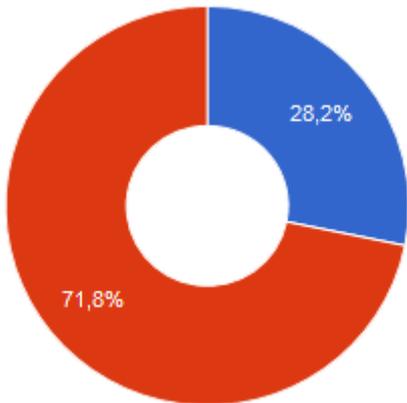
**77.8%** (2346 votes) des sondés ont répondu « *non* » à la question posée contre **22.2%** (670 votes) de « *oui* ».

- 2- Vous-êtes-vous déjà posé la question du devenir de vos données médicales personnelles ?



**68.8%** (2076 votes) des personnes interrogées ont répondu « *oui* » et **31.2%** (940 votes) ont répondu « *non* ».

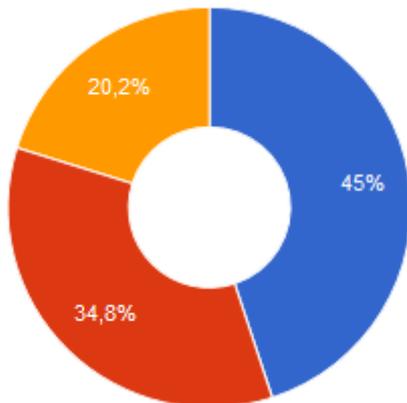
3- Savez-vous dans quelles conditions peuvent-elles être utilisées et par qui ?



**71.8%** (2166 votes) ont répondu « *non* » et **28.2%** (850 votes) « *oui* ».

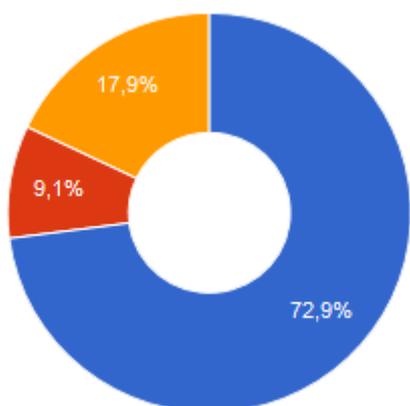
A PROPOS DES NEUROSCIENCES ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

1- Croyez-vous à l'idée selon laquelle la science pourrait contrôler notre cerveau ?



Cette question a recueilli **45%** (1356 votes) de « *oui* », **34.8%** (1051 votes) de « *non* » et **20.2%** (609 votes) de « *je ne sais pas* ».

2- Faudrait-il imposer des limites au développement de l'intelligence artificielle ?



**72.9%** (2200 votes) des personnes interrogées ont répondu « *oui* » contre seulement **9.1%** (275 votes) de « *non* ». **17.9%** (541votes) des personnes ont répondu « *je ne sais pas* ».

3- Si oui, quelles limites imposeriez-vous ?

**Cette question étant ouverte, voici la synthèse que nous avons réalisée.**

Comme relevé précédemment, **72.94%** des personnes ayant répondu au questionnaire estiment qu'il faut imposer des limites au développement de l'Intelligence Artificielle contre **9.12%** qui ne veulent pas en mettre. **17,94%** de personnes ne savent pas.

Certaines personnes, minoritaires, estiment qu'il faut complètement bloquer ce développement qui serait néfaste pour l'Homme. Une partie des participants au questionnaire ne s'estime pas qualifiée pour répondre à la question et déplore un manque de compétences et d'informations dans ce domaine.

Le questionnaire fait apparaître les diverses questions que se posent les participants sur ce sujet. On peut noter de prime abord une certaine méconnaissance de la notion d'Intelligence Artificielle, qui demeure un concept changeant, ainsi que de ses possibilités : apparaît une difficulté quant à l'appréhension des limites à poser.

Il nous est reproché de ne pas avoir fait de distinction entre les différentes Intelligences Artificielles (faible/forte/conseil/décisionnaire). Les limites sont à définir selon ce qu'on entend par Intelligence Artificielle et l'utilisation qui en est faite. Certaines personnes se sont interrogées sur la portée des limites dans un monde « globalisé et interconnecté ».

Sur un autre plan, on note une inquiétude prépondérante sur l'utilisation de cette Intelligence Artificielle. Il apparaît notamment la question de la responsabilité en cas d'accident, de défaillance ou de piratage : qui de l'utilisateur, du fournisseur ou du fabricant sera responsable civilement et/ou pénalement ?

D'autre part, il y a une crainte que l'Intelligence Artificielle serve à augmenter l'homme physiquement et psychiquement au détriment de son humanité : « l'homme « normal » n'est-il pas préférable ? ». Il semble difficile de limiter le progrès et la recherche scientifique si bien que

certaines personnes pensent qu'il faut limiter son utilisation et non son développement. Les « raisons bienveillantes » avancées pour promouvoir ce développement ne semble servir que les intérêts des industries et de la finance. Pour contrer ce ressenti, il est réclamé une égalité d'accès à ces technologies qui ne doit pas être la prérogative des plus riches. De manière corollaire, il apparaît qu'il faut porter une attention particulière aux conflits d'intérêts dans ce domaine avec une démarcation de ces derniers qu'ils soient d'ordre privé, commerciaux ou mondiaux. Pour se faire, il est suggéré un financement neutre dans ce secteur.

Enfin, la question de savoir si nous avons réellement besoin de l'Intelligence Artificielle apparaît très nettement. Celle-ci peut s'avérer utile pour résoudre des algorithmes mais elle ne possède pas de sentiments (ce qui reste souhaitable pour une majorité de personnes), et elle ne peut donc pas adapter ses réponses au cas par cas contrairement à l'homme.

### Les limites proposées sont les suivantes :

Un certain nombre de personnes parle de limites des lois naturelles et du bon sens, sans toutefois développer davantage.

Certaines personnes minoritaires estiment qu'il faut complètement bloquer ce développement qui serait néfaste pour l'être humain.

Pour d'autres, le respect de certaines valeurs éthiques telles que l'autonomie, la prudence et le consentement de l'homme avec un perpétuel contrôle de ce dernier sur la machine doivent s'imposer. Le respect des libertés fondamentales et des Droits de l'homme, tels que la protection de la vie privée et de la non-ingérence de la machine dans le quotidien de l'être humain, est tout autant fondamental.

Il est souhaité que l'homme reste responsable de ses actes et conserve son humanité. L'Intelligence Artificielle ne doit pas être une fin mais rester un moyen pour l'homme. Cette dernière doit être au service de la communauté et être totalement dépourvu d'autonomie propre : on ne doit pas lui enseigner l'art de la stratégie, de la prédiction et des intentions. L'Intelligence Artificielle ne doit pas ressembler à l'homme d'un point de vue physique. Il y a un refus de donner un statut d'être humain à la machine : elle n'est pas un ou une citoyenne.

Il y a une volonté de limiter cette Intelligence Artificielle à certains secteurs comme par exemple le fait de ne pas la développer dans le champ militaire, dans le domaine de la santé, de l'éducation et de l'information. Cette délimitation ne fait pas consensus et varie d'un sondé à l'autre. A l'inverse, il y a assentiment sur le fait que cela ne doit pas toucher certains organes comme le cerveau et notamment ne pas porter atteinte aux capacités de jugements et de réflexion de la personne. L'Intelligence Artificielle devrait être utilisée seulement pour pallier des déficiences et ne pas contribuer au développement d'un surhomme en faisant de lui un objet. De fait, il faut faire attention à certaines dérives que peut impliquer le transhumanisme telles que la modification du génome humain (eugénisme), le clonage, la suppression de la mort mais aussi les implants électroniques ou de puces dans le cerveau humain. Ce dernier point demeure pour la majorité des participants une limite infranchissable puisque cela pourrait avoir pour conséquence son aliénation.

Quelques personnes ont évoqué la problématique du stockage des données, de leur commercialisation et de leur confidentialité : ces points devraient être encadrés et limités.

### Les « solutions » proposées sont les suivantes :

Les personnes interrogées pensent qu'il faut imposer une éthique stricte quant au développement de l'Intelligence Artificielle avec notamment une nécessité de transparence sur celui-ci et une supervision humaine constante et terminale. Il faudrait mettre en place une « législation mondiale » avec un « contrôle étatique », par exemple de la CNIL ou peut-être une loi constitutionnelle. Il est proposé de rédiger une charte déontologique et éthique sur l'Intelligence Artificielle dont le respect serait contrôlé par un comité national d'éthique et qui pourrait reprendre les trois lois de la robotique écrites par Isaac Asimov<sup>2</sup>. Ce comité d'éthique pourrait fixer les objectifs tout en encadrant les règles de bonnes pratiques de l'Intelligence Artificielle et en proposant une formation pour les personnes qui l'utilisent (par exemple dans le domaine de la santé). Ce comité national devrait avoir une voix délibérative et contraignante.

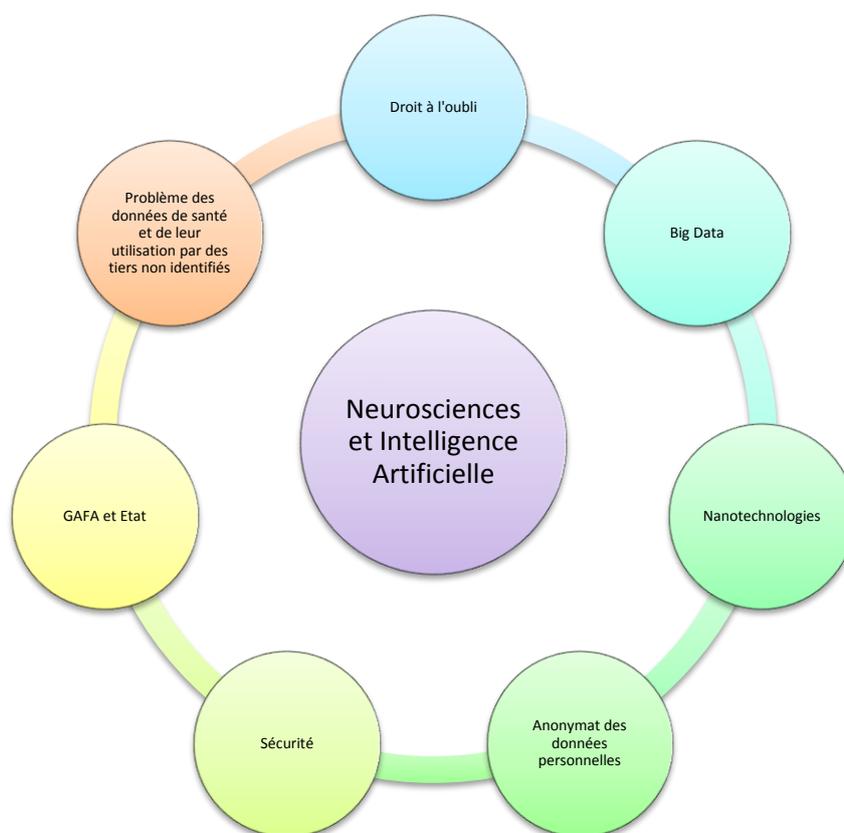
Il est également proposé un système général d'autodestruction du robot lorsque celui-ci devient nuisible pour l'homme.

En conclusion, il ressort des avis exprimés une véritable peur d'être dominé par la robotique et d'en devenir dépendant. Il y a un appel à la conscientisation de la science et à la transparence sur l'utilisation et le fonctionnement de ces nouvelles technologies mais aussi à une meilleure information de la population. Les mesures qui peuvent être prises sur ce sujet interrogent le public. Il faudrait subordonner l'utilisation de l'Intelligence Artificielle à une évaluation des bénéfices et des risques. Son évolution inéluctable risque d'entraîner une mise à l'écart des personnes qui souhaiteraient s'en éloigner. Enfin, certaines personnes s'interrogent sur la réelle effectivité des limites qui pourraient être apposées.

---

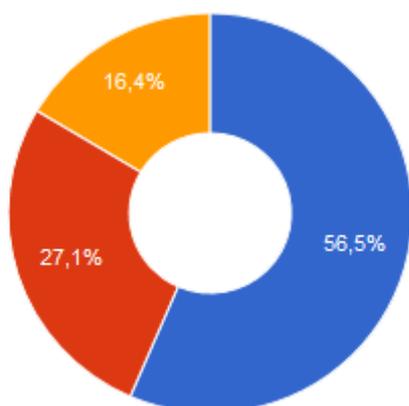
<sup>2</sup> 1<sup>ère</sup> loi : un robot ne peut porter atteinte à un être humain ni, restant passif, laisser cet être humain exposé au danger ; 2<sup>ème</sup> loi : un robot doit obéir aux ordres donnés par les êtres humains, sauf si de tels ordres sont en contradiction avec la première loi ; 3<sup>ème</sup> loi : Un robot doit protéger son existence dans la mesure où cette protection n'est pas en contradiction avec la première ou la deuxième loi.

## SCHÉMAS DES SUJETS A DEVELOPPER SELON LES SONDÉS



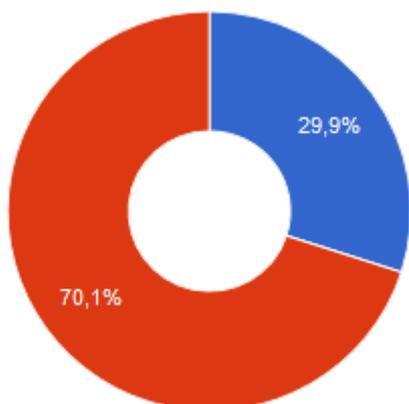
### A PROPOS DE LA LIBERTÉ D'ALLER ET VENIR FACE A LA SECURITÉ

- 1- Pensez-vous acceptable que l'on puisse contrôler voire restreindre la liberté d'aller et venir d'une personne afin de la protéger d'elle-même ou des autres ?



**56.5%** (1703 votes) des sondés ont répondu par « oui » contre **27.1%** (817 votes) de « non ». **16.4%** (496 votes) « je ne sais pas ».

2- Connaissez-vous les modalités légales de restriction de la liberté d'aller et venir ?

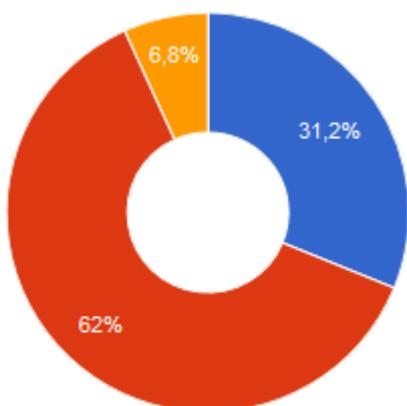


**70.1%** (2113 votes) des personnes interrogées ne connaissent pas les modalités légales de restriction de la liberté d'aller et venir. Seulement **29.9%** (903 votes) les connaissent.

#### A PROPOS DE LA FIN DE VIE

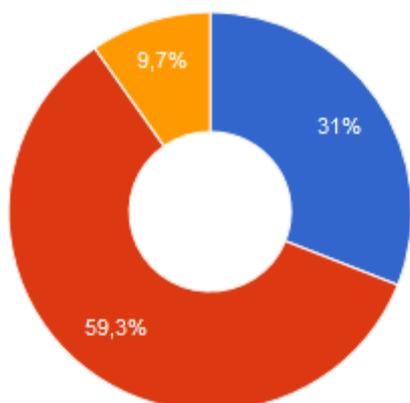
1- Peut-on se prévaloir d'un « droit à mourir » ?

*Cette question a reçu de vives réactions concernant l'appellation « droit à mourir » : certaines personnes estiment que la mort étant inéluctable, le terme « droit à mourir » est impropre. D'autres personnes auraient souhaité que cette question soit divisée en deux : l'une portant sur l'euthanasie, l'autre sur le suicide assisté, leur réponse n'étant pas la même selon le cas. Les pourcentages exprimés sont donc à prendre avec précaution car ne représentant pas de façon certaine l'avis des personnes sondées.*



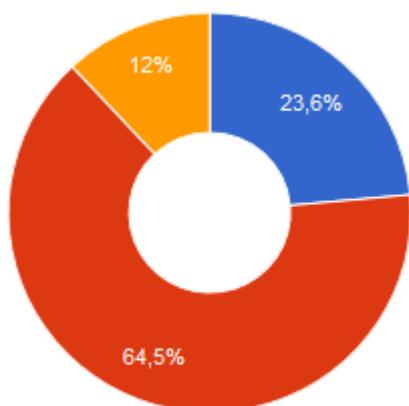
**62%** (1871 votes) des personnes sondées ont répondu « non » contre **31.2%** (940 votes) de « oui ». **6.8%** (205 votes) des sondés ne savent pas.

2- La réglementation de ce droit (ou non droit) à mourir est-il du ressort du législateur ?



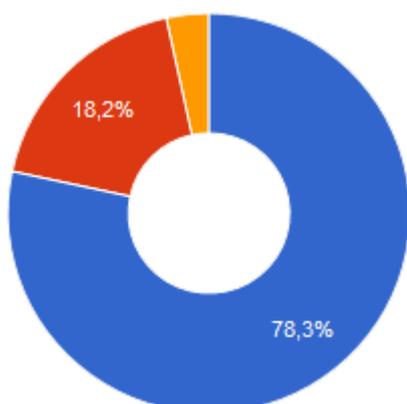
**59.3%** (1788 votes) estiment que le législateur n'est pas compétent pour réglementer le droit (ou non droit) à mourir. *Là aussi les réponses données peuvent probablement dépendre de l'interprétation faite du « droit à mourir ».* **31%** (935 votes) pensent le contraire. **9.7%** (293 votes) ont répondu « je ne sais pas ».

3- Est-ce aux médecins d'appliquer, le cas échéant, ce droit à mourir ?



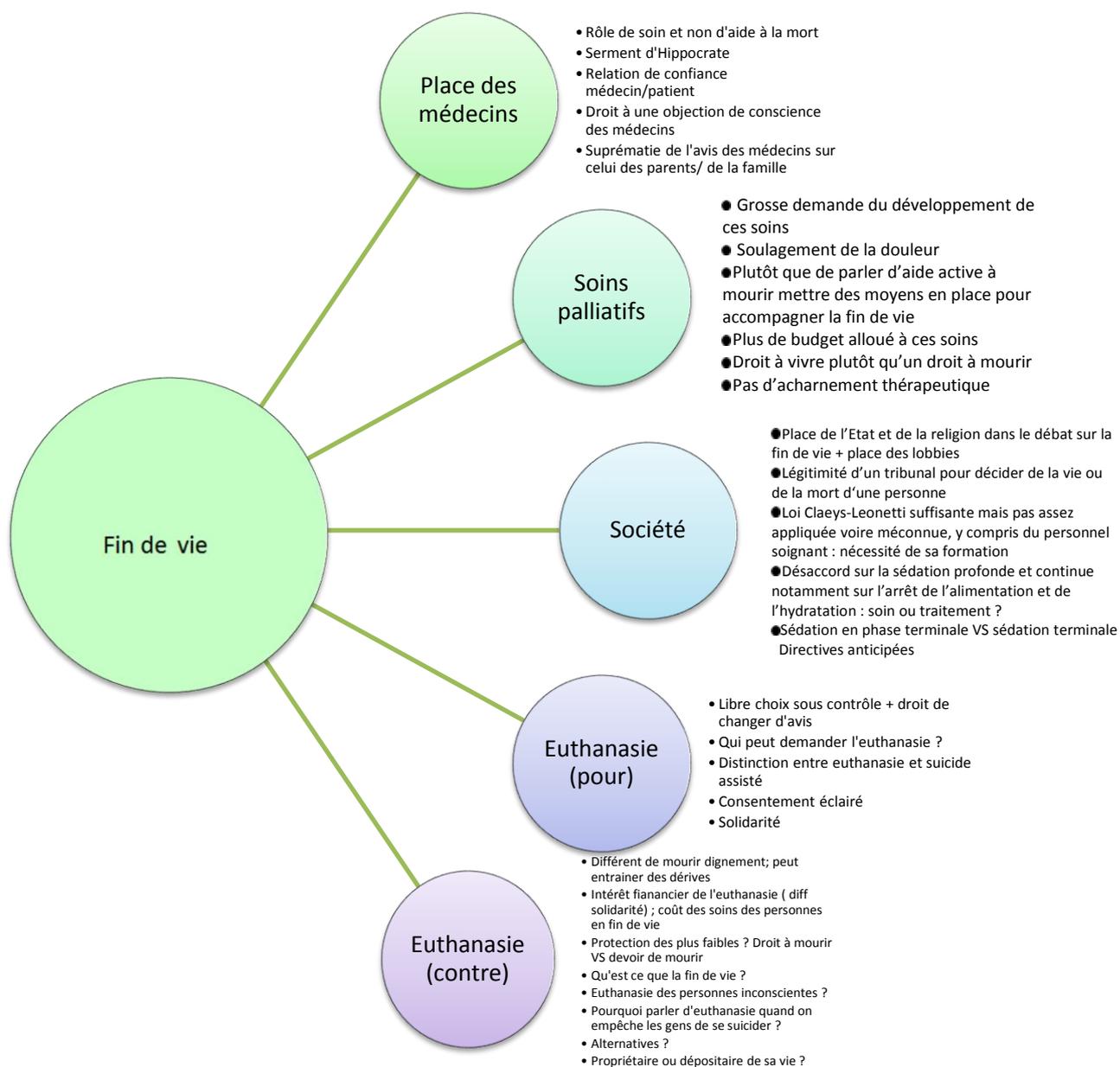
**64.5%** (1944 votes) ont répondu « non » contre **23.6%** (711 votes) « oui » et **12%** (361 votes) « je ne sais pas ».

4- Connaissez-vous la Claey-Leonetti ?



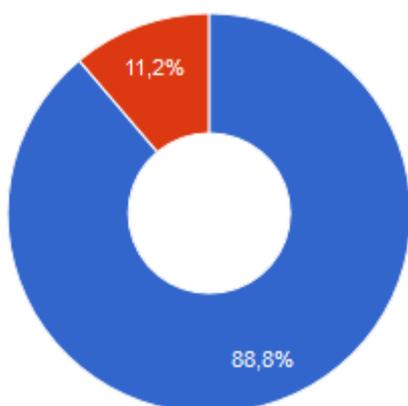
**78.3%** (2363 votes) connaissent la loi Claey-Leonetti alors que **18.2%** (550 votes) ne la connaissent pas. **3.4%** (103 votes) ne savent pas s'ils la connaissent.

## SCHÉMAS DES SUJETS A DÉVELOPPER SELON LES SONDÉS



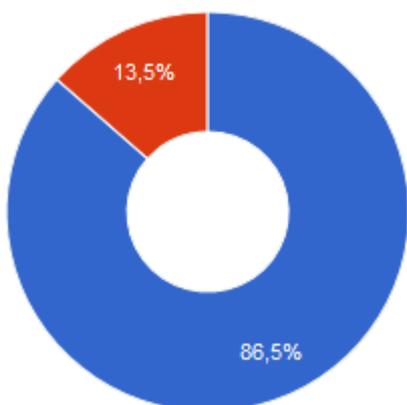
Concernant ce thème, certaines personnes n'ont pas compris qu'il ne concernait que les organes et non les gamètes, ce qui a entraîné une incompréhension et certainement biaisé les réponses. Par exemple, concernant l'anonymat du don, certaines personnes souhaitent le conserver pour les organes mais le lever pour les gamètes. Ce dernier point a fait l'objet de réclamation quant à son traitement dans les états généraux. Plusieurs personnes ont estimé ne pas être suffisamment informées des dispositions concernant la greffe et le don d'organes.

- 1- Avez-vous déjà réfléchi à la possibilité de donner vos organes dans le cas où vous le pourriez (mort encéphalique, arrêt cardiaque, don de votre vivant) ?



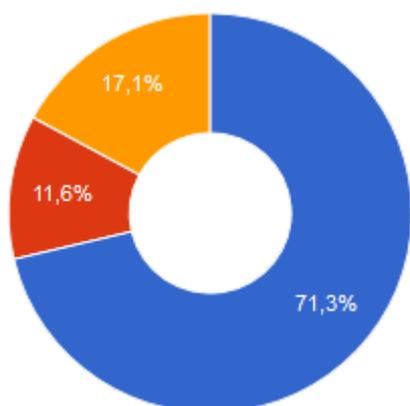
**88.8%** (2679 votes) des personnes sondées y ont déjà réfléchi. **11.2%** (337 votes) n'y ont pas pensé.

- 2- Savez-vous en quoi consiste le consentement présumé ?



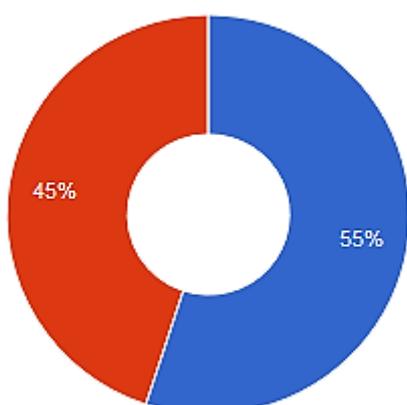
**86.5%** (2609 votes) des sondés connaissent cette notion contre **13.5%** (407 votes) qui n'en n'ont pas entendu parler. *Le consentement présumé est un concept qui fait débat aux vues des réponses recueillies.*

3- Faut-il maintenir l'anonymat des donneurs d'éléments du corps humain ?



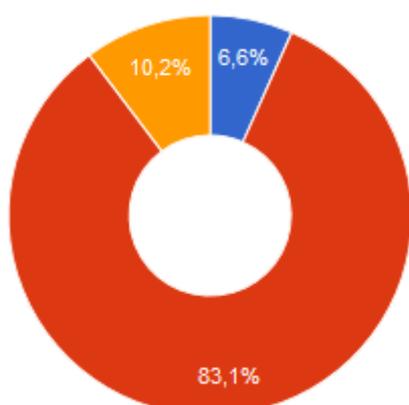
*Cette question par sa formulation a entraîné des incompréhensions sur la définition « d'éléments du corps humain ». Nous voulions parler des organes et non des gamètes. La question ne mélangeait donc pas les deux versants. Les réponses collectées sont donc également à prendre avec précaution. **71.3%** (2150 votes) souhaitent préserver l'anonymat tandis que **11.6%** (351 votes) veulent le lever. **17.1%** (515 votes) des personnes ne savent que répondre.*

4- Avez-vous précisé votre souhait à une personne de votre entourage ou sur un registre ?



**55%** (1659 votes) des personnes interrogées affirment avoir précisé leur souhait contre **45%** (1357 votes) qui n'en ont pas parlé.

5- Accepteriez-vous un élargissement des conditions de prélèvement d'organes (sur des patients en fin de vie ? Contre rémunération ? ...)

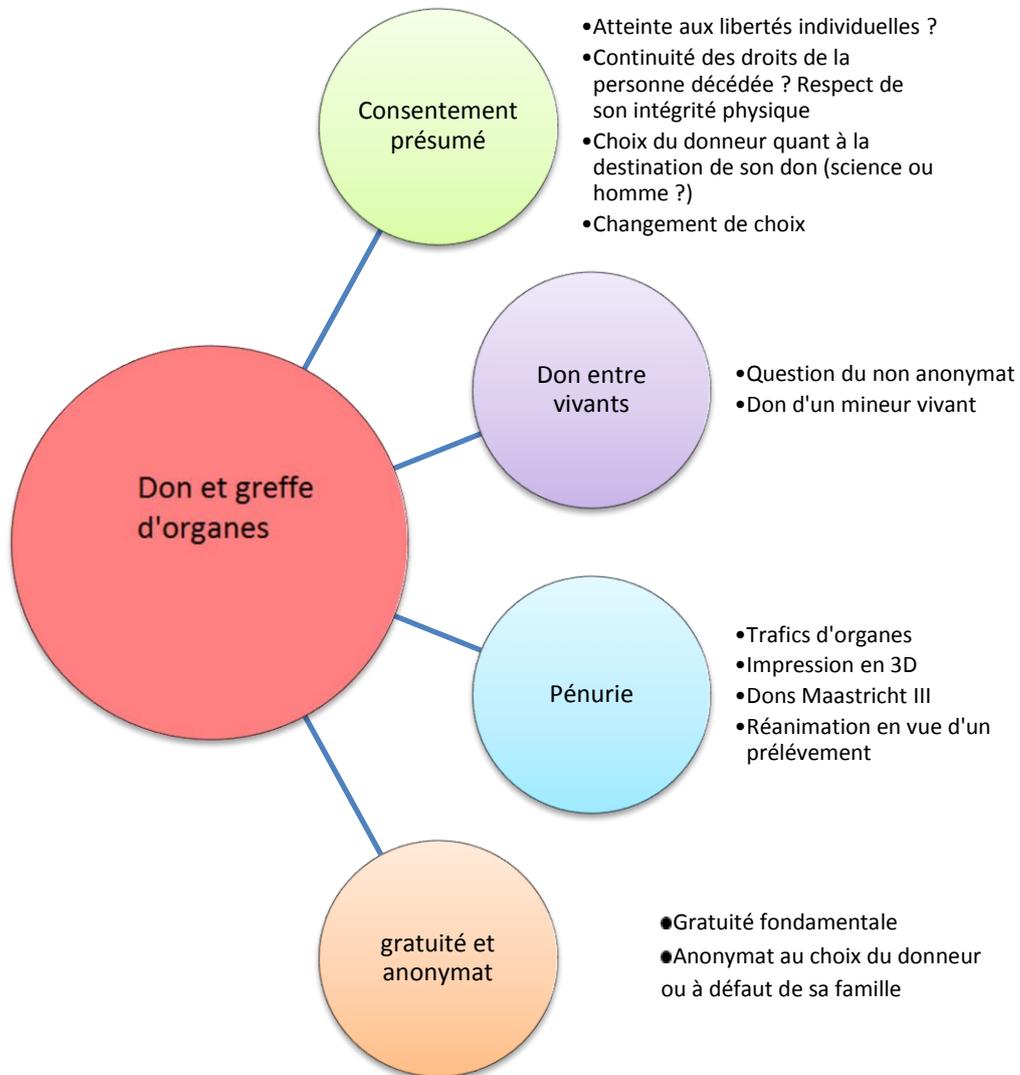


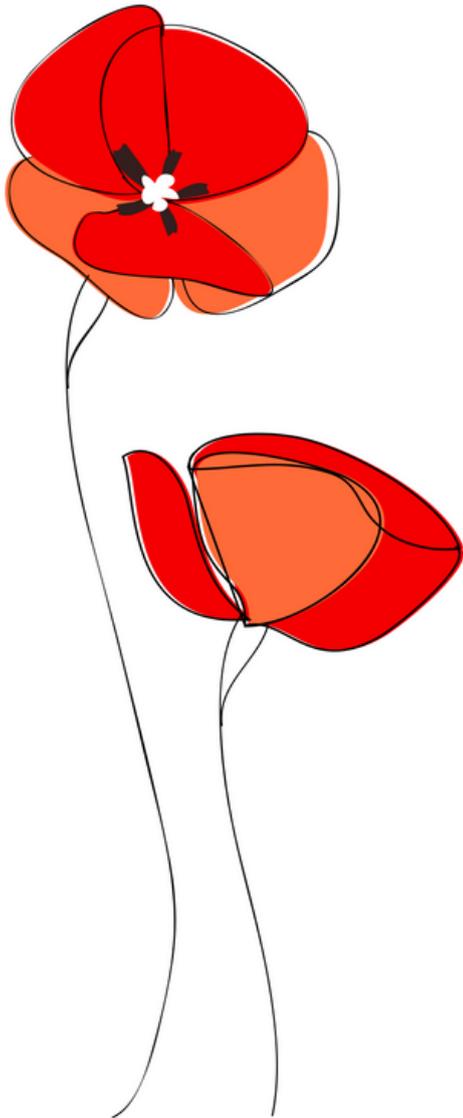
**83.1%** (2507 votes) des personnes sondées refuseraient un élargissement des conditions de prélèvement d'organes.

**6.6%** (200 votes) accepteraient un élargissement de ces conditions.

**10.2%** (309 votes) ne savent pas.

## SCHÉMAS DES SUJETS A DÉVELOPPER SELON LES SONDÉS





## CONTACTS

Espace de Réflexion Ethique Auvergne Rhône  
Alpes

Faculté de Médecine Laennec  
Bâtiment B - 3e étage, 7 - 11 rue Guillaume Paradin,  
69008 Lyon  
04.78.78.57.39

[espace.ethique@chu-lyon.fr](mailto:espace.ethique@chu-lyon.fr)

Site internet : [www.ererra.com](http://www.ererra.com)

<https://www.facebook.com/EERA.Lyon>

[https://twitter.com/eera\\_e](https://twitter.com/eera_e)